

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l , e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernés (article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_1-CERFA.pdf		
	Procédés fabrications (article 4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_3-DescriptionDeLaDemande.pdf	pages 30 à 35	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (article 4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_3-DescriptionDeLaDemande.pdf	pages 14 à 20	
	1° Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée (R512-6   1° du CE)	AU-3	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_7-1-DocumentsCodeEnvironnement_Carte1-25000.pdf		
	2° Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale au dixième du rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dans laquelle l'installation doit être rangée, sans pouvoir être inférieure à 100 mètres. Sur ce plan sont indiqués tous bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau (R512-6   2° du CE)	AU-4	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_7-2-DocumentsCodeEnvironnement_Plan1-2500.pdf		
	3° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants (R512-6   3° du CE) Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration.	AU-5	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_7-3-DocumentsCodeEnvironnement_Plan1-1000.pdf		
	Etude d'impact sur l'environnement (R512-6   4° du CE)	AU-6	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_4a-1-EtudeImpactsSurEnvironnement.pdf		
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_4b-ResumeNonTechnique_EtudeImpactsSurEnvironnement.pdf		
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_4a-1-EtudeImpactsSurEnvironnement.pdf	page 277	
	Etude de dangers (R512-6   5° du CE)	AU-9	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_5-EtudeDeDangers.pdf		
Résumé non technique de l'étude de dangers (R512-9 II du CE)	AU-9.1	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_5-EtudeDeDangers.pdf	pages 4 à 17		
Cartographie des zones de risques significatifs (R512-9 II du CE)	AU-9.2	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_5-EtudeDeDangers.pdf	pages 62 et 63		
C o d e l , u r b a n i s m e	Le projet architectural (R. * 431-7 b du CU)	AU-10	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf		
	Notice précisant : 1° l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) l'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) l'implantation l'organisation, la composition et le volume des constructions ; c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) les matériaux et couleurs des constructions ; e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) l'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement. (R431-8 du CU)	AU-10.1	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	pages 3 à 8	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	pages 12 à 23	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	pages 5 ; 24 à 26	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	pages 24 à 26	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	<input checked="" type="checkbox"/>	0		
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	pages 27 ; 29 ; 30	
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_6-DocumentsCodeUrbanisme_ProjetArchitectural.pdf	page 28		
D é c r e t  n o 2 0 1 4 - 4 5 0	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	<input type="checkbox"/>			
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement) (Article 6 I du décret)	PJ-2	<input type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_7-4-AutorisationExploiterElectricite_NonNecessaire.pdf		Le pétitionnaire explique pourquoi ce projet ne nécessite pas d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité.
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_7-5-DemandeCodeEnergie_LiaisonsElectriques.pdf	page 13	
	Si le projet nécessite une dérogation "espèces protégées", étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	<input type="checkbox"/>			
	Si le projet se situe sur un site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6   7° du CE)	PJ-5	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_8-AccordsAvisConsultatifs.pdf	pages 13 à 27	
	Si le projet se situe sur un site nouveau, avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6   7° du CE)	PJ-6	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_8-AccordsAvisConsultatifs.pdf	pages 9 à 11	
Modalités des garanties financières (R512-5° du CE)	PJ-10	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_3-DescriptionDeLaDemande.pdf	pages 21 ; 36 ; 37		

Autres pièces présentes dans le dossier			
	Pièce	Fichier(s) concerné(s)	Page(s) concernée(s)
	Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	<input checked="" type="checkbox"/>	51_SEPEMoulinssduPuits_QuatreValleesIV_8-AccordsAvisConsultatifs.pdf pages 3 à 8
	Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	<input type="checkbox"/>	
	Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	<input type="checkbox"/>	
	Accord des opérateurs radars concernés : Météo France (article 85° du décret)	<input type="checkbox"/>	